

Patrice Genet Pour l'AMOUR de l'architecture

Architecte urbaniste, le montpellierain Patrice Genet préside également l'AMO-Ir, une association en charge de la promotion de l'architecture en ouvrant le dialogue avec tous les acteurs de l'acte de construire, élus compris.

Les architectes sont aujourd'hui organisés autour d'un ordre, un organisme de droit privé chargé de mission de service public et placé sous tutelle du Ministère de la culture. Cette institution veille à l'organisation de la profession d'architecte et garantit ainsi le respect des règles déontologiques du métier. « *Les architectes restent très attachés à l'exercice libéral*, explique Patrice Genet, *même si on observe depuis une quinzaine d'années la création de sociétés d'architecture s'inspirant du système anglo-saxon. Ils pratiquent généralement leur activité au sein de petites structures. Le Languedoc Roussillon n'échappe pas à cette règle puisque sur près de 1 350 agences, près de 65 % d'entre elles n'ont pas de salariés et 90 % emploient moins de 4 salariés.* »

À côté de cette indispensable organisation professionnelle, il existe de nombreuses associations, une dizaine en Languedoc-Roussillon, parmi lesquelles Architecture et Maîtres d'Ouvrage, présidée en Languedoc-Roussillon par Patrice Genet. L'AMO-LR est chargée de promouvoir l'architecture et s'applique à faciliter le dialogue entre les grands acteurs de la construction, promoteurs privés, maîtres d'ouvrage publics et architectes : « *Il faut dialoguer pour se comprendre* », explique le président régional : « *Pour l'AMO, la qualité du dialogue est déterminante dans le processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine. L'invitation au dialogue vaut également pour les élus qui considèrent très souvent les architectes comme des interlocuteurs incontournables... Nous les sensibilisons à la culture architecturale et urbanistique* ». La pression sociale a contribué à l'évolution des mentalités au cours de ces 20 dernières



années, précise Patrice Genet : « *Les usagers sont devenus très sensibles et exigeants sur la qualité du cadre de vie et du logement. Ils manifestent également du désir d'architecture* ».

Une évolution qui a poussé les collectivités à accorder davantage d'importance à la qualité architecturale : « *On peut vérifier la portée de cette évolution sur Montpellier et son agglomération où les architectes sont très régulièrement associés dans le débat public et dans les phases de concertation, à la construction de la ville* », affirme le président de l'AMO-Ir.

L'application de la loi SRU, qui a mis en place l'obligation de concertation dans la présentation des projets urbanistiques, a également accéléré le mouvement avec l'arrivée des architectes conseils : « *Lorsqu'il donne un avis d'expert, l'architecte doit garder en tête la notion de qualité d'usage, estime l'architecte montpellierain, l'architecture est certes un acte économique, mais c'est aussi un acte social et culturel. Mais l'architecture est aussi un art qui s'inscrit dans la durée. Au delà des dispositions techniques nécessaires pour la prise en compte des valeurs environnementales, il reste que la conception d'un ouvrage, dans ses rapports avec le site, l'impact de sa volumétrie, de sa struc-*

« L'architecture est certes un acte économique, mais c'est aussi un acte social et culturel. »

Urbanisme : un livre-conseil pour les élus !

En tant que Vice-président de l'Ordre National des Architectes, Patrice Genet a conduit un groupe de réflexion sur ce que l'architecte peut apporter à un maire d'une petite commune dans le cadre du développement de sa ville. Cette démarche a permis l'édition d'une brochure à leur intention, **Maires et Architectes, 18 propositions pour un urbanisme durable et une architecture responsable** : « une manière originale d'aider les élus à se poser les bonnes questions lorsqu'il s'agit de se lancer dans une stratégie de développement urbain durable » précise Patrice Genet.

À voir et à télécharger sur le site www.architectes.org.

ture, et de ses matériaux sont des valeurs architecturales fondamentales. »

Pour l'AMO, cette démarche se veut encore plus précise : « L'architecture est un art qui s'impose au regard de tous, explique Patrice Genet, elle n'est pas réservée au seul usage particulier, et elle s'inscrit nécessairement dans l'espace collectif et à ce titre, elle est "opposable au tiers" ».

Au delà de la liberté qui permet au citoyen d'exprimer son désir de projet, il est du devoir de l'architecte de prendre en charge, au nom des valeurs collectives dont il est le garant, la relation entre le projet et son environnement : « Ce travail pédagogique passe obligatoirement par un dialogue entre l'architecte et son client ».

Le président de l'AMO estime que cette qualité d'usage s'inscrit notamment, en

terme de développement urbain, dans une logique de « densification » de la ville afin d'éviter l'étalement urbain. « Il faut d'abord privilégier la construction de la ville sur elle-même, confirme Patrice Genet, ce renouvellement urbain est en cours dans les grandes villes, comme à Montpellier par exemple, où l'on remodèle les quartiers existants et où l'on développe de nouveaux projets d'envergure dans le périmètre urbain, comme pour le futur quartier Saint Roch ou bien la ZAC de la Restanque ».

En revanche, l'architecte se montre septique sur l'impact et l'avenir des éco-quartiers lorsqu'ils sont projetés au delà des franges urbaines : « Dans ce cas, ils ne feront qu'accentuer l'étalement urbain, ce qui est contraire aux principes du développement durable ».

Mais pour Patrice Genet, élus, maîtres d'Ouvrage, promoteurs et architectes du Languedoc-Roussillon semblent sur la bonne voie : « Même si nous sommes confrontés à un empilement réglementaire trop contraignant, la production architecturale dans cette région est associée étroitement à la qualité de vie... On cherche vraiment ici à produire de la belle architecture ! »

